

Foix, le lundi 16 septembre 2019

Palais des Evêques de Saint-Lizier : le Tribunal de Grande Instance de Foix retient l'offre de reprise du bail présentée par le Département

Suite au dépôt de bilan des 5 décembre 2018 et 3 janvier 2019 de l'association et de la SCI d'investisseurs du Palais des Evêques à Saint-Lizier, le Tribunal de Grande Instance de Foix s'est déclaré favorable, mardi 10 septembre, à la proposition du Conseil Départemental de l'Ariège visant au rachat du bail de la résidence de tourisme du Palais des Evêques de Saint-Lizier. La décision a été notifiée le 13 septembre et portée à la connaissance du Président du Conseil Départemental ce lundi 16.

Précisons que l'ensemble immobilier appartient au Conseil Départemental de l'Ariège. Une partie importante de l'aménagement des hébergements et des équipements a par ailleurs été réalisée. La vocation de résidence de tourisme est légitime et doit être un « plus » pour tout le Couserans.

Le 14 mai dernier, les vingt-six Conseillers Départementaux de l'Ariège ont ainsi décidé à l'unanimité de déposer une offre de reprise du bail initial établi en 2004 et, en cas d'accord du TGI, d'investir ce qui serait nécessaire pour atteindre l'objectif de doter le Couserans de la plateforme touristique-économique dont il a besoin.

Ce qui était vrai en 2004, l'est aussi en 2019 : soucieux d'éviter une reprise par un promoteur indélicat, le Département s'est donc positionné pour assurer le restaurant gastronomique, le musée départemental, le « joyau » Notre-Dame de la Sède, ou encore la pépinière d'entreprises voisine et le Couserans dans son ensemble, de pouvoir disposer d'un outil de développement à la mesure des atouts naturels et des attentes des acteurs économiques du territoire.